



**Groupement hospitalier de territoire
Léman Mont-Blanc**

Etablissement support
Centre Hospitalier Alpes Léman
(CHAL)

Convention d'association avec

**Le Centre Hospitalier Régional
Universitaire
GRENOBLE-ALPES
(CHUGA)**

Sommaire

1 – RAPPEL DES REFERENCES JURIDIQUES – VISAS.....	3
2 – OBJET DE LA CONVENTION D’ASSOCIATION DU CHUGA AU GHT LEMAN MONT-BLANC.....	6
Missions d’enseignement de formation initiale des professionnels médicaux.....	6
Missions relatives à la recherche et à l’innovation.....	7
Missions de gestion de la démographie médicale.....	8
Missions de référence et de recours sur le territoire Est	9
3 – CONTRIBUTION DU CHUGA AU PROJET MEDICAL PARTAGE DU GHT HAUTE SAVOIE SUD.....	12
A – ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET MEDICAL PARTAGE RELATIVES AUX MISSIONS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES.....	12
B – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET MEDICAL PARTAGE.....	21
4 – GOUVERNANCE.....	22
5 – PROCEDURE DE CONCILIATION.....	23
6 – DUREE ET RECONDUCTION.....	23

1 - RAPPEL DES REFERENCES JURIDIQUES - VISAS

Vu les articles L 6132-1 à L 6132-6 du code de la Santé Publique instituant les groupements hospitaliers de territoire,

Vu l'article L 6132-3 du code de la Santé Publique déterminant les activités hospitalo-universitaires coordonnées par le CHUGA

Vu les dispositions du Code de l'Education Nationale prévoyant l'organisation des formations de santé, et en particulier les articles L 632-1 et suivants

Vu l'article L 6142-5 du code de la Santé Publique stipulant que des conventions peuvent être conclues par les universités et par les centres hospitaliers régionaux, agissant conjointement, avec d'autres établissements de santé ou organismes publics ou privés susceptibles d'être associés aux diverses missions définies à l'article L. 6142-1.

Vu le décret n°2016-524 relatif à aux groupements hospitaliers de territoire du 27 avril 2016, et en particulier l'article R. 6132-3 du Code de la Santé Publique

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS publiant la liste des groupements hospitaliers de territoire de la Région Auvergne Rhône-Alpes du 6 juillet 2016

Vu la convention constitutive du GHT Léman Mont Blanc en date du 1^{er} juillet 2016

Vu la convention hospitalo-universitaire conclue par le CHUGA et l'Université de Grenoble Alpes.

Après concertation au sein du Directoire du CHUGA du 8 février 2017

Après concertation avec le Comité stratégique du GHT Alpes Dauphiné du 30 janvier 2017

La présente convention d'association est conclue entre les soussignés :

Le GHT LEMAN MONT BLANC représenté par le CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN

Etablissement Public de Santé régi par les articles L. 6141-1 et suivants du Code de la Santé Publique, dont le siège est 558 Route de Findrol – 74 130 Contamine sur Arve et dont le numéro SIRET est 26740084400085., inscrit au répertoire FINESS sous le numéro 740790258

Etablissement support du Groupement Hospitalier Léman Mont Blanc

Représenté par son Directeur, Monsieur Bruno VINCENT

Et

Le CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE ALPES

Etablissement Public de Santé régi par les articles L. 6141-1 et suivants du Code de la Santé Publique, dont le siège est BP 217 – 38043 GRENOBLE CEDEX 09 et dont le numéro SIRET est 263800302300014, inscrit au répertoire FINESS sous le numéro 380780080

Représenté par son Directeur Général, Madame Jacqueline HUBERT

Préambule

Le CHUGA est l'établissement support du GHT ALPES DAUPHINE

Afin d'assurer la coordination des missions hospitalo-universitaires au bénéfice des GHT, il conclut dans le périmètre de sa subdivision universitaire une convention d'association avec chacun des autres établissements support des autres GHT cette subdivision universitaire.

Conformément à la loi, les missions hospitalo-universitaires coordonnées par le CHUGA en lien avec l'Université Grenoble Alpes et les Unités de Formation et de recherche en Santé (UFR) la constituant, sont:

- Les missions d'enseignement et de formation initiale des professionnels médicaux ;
- Les missions de recherche ;
- Les missions de gestion de la démographie médicale ;
- Les missions de référence et de recours.

La coordination de ces missions vise à compléter la stratégie de groupe public portée par la création des GHT, à soutenir leurs projets médicaux partagés (PMP), conçus au bénéfice des patients. Aussi, les parties affirment leur attachement à une gouvernance partagée du dispositif, associant pleinement Directeurs, Présidents de CME et Doyens, seule garante de l'implication de l'ensemble des équipes dans une dynamique collective.

Les actions qui seront développées dans le cadre de cette convention ont pour but de :

- favoriser l'égalité d'accès aux soins de recours, aux protocoles de recherche et aux innovations, et participer à la diffusion des bonnes pratiques au plus près des patients ;
- organiser les filières de prise en charge et les parcours des patients pour les activités de référence et de recours, notamment celles visées par les SIOS ou organisées au sein des centres de référence, ainsi que pour toutes les autres activités pour lesquelles les CHU jouent un rôle de centre expert et de recours dans le cadre d'une stratégie de groupe, en respectant le principe de subsidiarité ;
- proposer avec les facultés l'encadrement pédagogique des formations en santé ;
- proposer un service de promotion de la recherche clinique en territoire, en développant des services supports à la recherche, au profit de tous les investigateurs et en favorisant les collaborations entre chercheurs ;
- coordonner une organisation dynamique et prospective de la démographie médicale en lien avec les ARS et les autres acteurs du territoire.

A ce titre, le CHUGA participe également à l'élaboration du projet médical partagé du GHT Léman Mont-Blanc, afin de prévoir les conditions de mise en œuvre de l'ensemble de ces activités hospitalo-universitaires au profit des établissements parties de ce GHT.

Son action se développe dans une démarche de subsidiarité.

Elle valorise les actions déjà réalisées par le CHUGA avant la mise en place du GHT Léman Mont-Blanc et favorisant cette mission de coordination (temps partagés, FMIH, actions en faveur du développement de la recherche dans les CH non universitaires, etc.)

2- OBJET DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION DU CHUGA AU GHT LEMAN MONT-BLANC

Les actions qui seront développées au sein du GHT Léman Mont-Blanc concernant les missions spécifiques hospitalo-universitaires, répondent à des objectifs partagés entre le CHUGA et l'établissement support du GHT Léman Mont-Blanc, le Centre Hospitalier Alpes Léman. Ces objectifs sont les suivants :

- favoriser l'égalité d'accès aux soins de recours, aux protocoles de recherche et aux innovations
- proposer avec les facultés de santé l'encadrement pédagogique de la formation initiale et continue et promouvoir une politique de formation coordonnée et innovante
- proposer un service de promotion de la recherche et développer des services supports à la recherche, au profit de tous les investigateurs et favoriser les collaborations entre chercheurs, essentielles au développement de ces activités
- coordonner la gestion prospective de la démographie médicale
- contribuer à l'attractivité de tous les établissements publics de santé auprès des patients et des professionnels de santé
- organiser les filières de prise en charge et les parcours des patients pour les activités de référence et de recours, notamment celles visées par les SIOS ou organisées au sein des centres de référence, ainsi que pour toutes les autres activités pour lesquelles ils jouent un rôle de centre expert et de recours.
- participer à la diffusion des bonnes pratiques au plus près des patients

Cette convention est visée par le Président du collège médical du GHT Léman Mont-Blanc, par le Président de la CME du CHUGA et par le Doyen de la Faculté.

Missions d'enseignement de formation initiale des professionnels médicaux

L'enseignement et la formation initiale des professionnels médicaux s'organisent sous la responsabilité de l'UFR de médecine de Grenoble, en lien avec le CHUGA.. Celui-ci et le CHAL se déclarent par la présente favorables à un alignement du territoire de la subdivision sur celui du territoire sanitaire EST. L'ARS Auvergne-Rhône Alpes a entamé une concertation sur ce point entre les Doyens et PCME des CHU de la région début septembre 2016.

La faculté de santé, en lien avec le CHUGA, coordonne les contenus pédagogiques et promeut des outils de formation innovants au service de tous les établissements du territoire.

Le CHU coordonne, en articulation étroite avec l'Université concernée et ses UFR médicale, pharmaceutique et odontologique qui sont notamment responsables de l'agrément des terrains de stage, l'organisation de certaines des missions d'enseignement de formation initiale des professionnels médicaux et paramédicaux :

- La gestion des étudiants hospitaliers et des étudiants de 3^{ème} cycle (internes), et des sages-femmes ;

- Une mise en œuvre des facilités pour développer l'enseignement à distance et limiter ainsi les déplacements des étudiants de 3ème cycle (internes) (exemple : visioconférence pour participer aux staffs, e-learning, centres de simulation, etc....) ;
- l'universitarisation des différentes formations paramédicales au fur et à mesure de l'évolution réglementaire de leur référentiel ;
- la généralisation de l'utilisation de la simulation dans les parcours de formation, par la mutualisation de leurs moyens et la complémentarité des programmes et des actions ;
- la mise en place, le cas échéant, d'actions communes pour le développement professionnel continu de leurs professionnels de santé, hospitaliers et hospitalo-universitaires.

La répartition des stages d'internes doit répondre à la fois aux exigences pédagogiques et à la nécessité pour les établissements membres des GHT de disposer d'un maillage gradué et permanent du territoire en futurs professionnels.

En lien avec l'établissement support, le CHU et les facultés de santé favorisent l'ouverture et l'accès des professionnels des établissements du GHT aux supports pédagogiques et aux outils pédagogiques innovants. De même, les actions menées dans le cadre de la présente convention contribuent au développement de ces outils et à la valorisation de ceux développés par les autres établissements du GHT.

Missions relatives à la recherche et à l'innovation

L'association du CHUGA en matière de recherche avec le GHT et ses établissements membres poursuit les objectifs suivants :

- développer la recherche biomédicale et notamment clinique en territoire ;
- évaluer des produits et technologies biomédicales ;
- transférer des technologies de recherche vers le diagnostic et le traitement des pathologies ;
- diffuser les connaissances issues de la recherche.

Le CHUGA coordonne avec l'établissement support, en étroite concertation avec les UFR en santé de l'université et les composantes recherche (INSERM, clusters...), l'organisation territoriale de la recherche clinique et translationnelle et développe les fonctions hospitalières supports aux activités de recherche et d'innovation dans les territoires de sa subdivision universitaire.

Ses missions sont les suivantes :

- promouvoir la coopération et la complémentarité entre les établissements de santé d'un même territoire, en s'appuyant sur les responsables disciplinaires et thématiques des spécialités médicales actives en matière de recherche ;
- définir, en accord avec les acteurs locaux, des orientations stratégiques et une politique de recherche et d'innovation de territoire ;
- rechercher la masse critique et la lisibilité nécessaires à la participation à la compétition pour le financement des projets de recherche à promotion institutionnelle et/ou pour la sélection des centres investigateurs pour les projets de recherche à promotion industrielle ;
- contribuer à l'attractivité des carrières hospitalières dans les centres non universitaires, en facilitant leur participation aux missions de recherche et d'enseignement ;
- organiser l'appui méthodologique, opérationnel, à la conduite et à la participation à des actions de recherche clinique des investigateurs du GHT, en les faisant bénéficier de l'expérience des DRCI en matière de structuration de la recherche clinique ou de l'investigation clinique.

Le CHUGA organisera, en lien avec le GHT Léman Mont Blanc :

- une gouvernance régionale permettant de représenter a minima, dans les instances de cette gouvernance, chaque Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) relevant de sa compétence territoriale ;
- la définition des modalités selon lesquelles les DRCI pourront réaliser certaines fonctions supports requérant son expertise technico-administrative, médicale ou scientifique (tâches de promotion et de soutien méthodologique) pour le compte des investigateurs du GHT ;
- la mise à disposition des investigateurs du GHT Léman Mont Blanc des compétences développées au sein de la DRCI et, en partenariat avec les CHU de la région et du GIRCI, dans la limite des moyens qui leur sont octroyés.

Associés aux équipes hospitalo-universitaires, les investigateurs du GHT Léman Mont Blanc contribuent à améliorer la qualité et la performance du système de soin par la diffusion des innovations thérapeutiques et la réduction des inégalités d'accès des patients aux innovations.

En lien avec les facultés de santé et les représentants de la médecine de ville et en cohérence avec le projet médical partagé, les parties signataires promeuvent le développement de la recherche en soins primaires, en particulier sur les parcours de santé, les organisations innovantes, les pratiques de soins avancées.

Le CHUGA promeut dans cet objectif la mise en œuvre de structures régionales de coordination de la recherche.

Le CHUGA coordonne l'organisation territoriale de la recherche clinique et translationnelle et organise les fonctions hospitalières supports aux activités de recherche et de développement des innovations.

La recherche peut être un facteur de réussite de GHT, en termes d'attractivité professionnelle, d'amélioration de la qualité des soins, et de constitution de groupes publics solidaires.

Le CHUGA souhaite favoriser la recherche clinique et académique au sein des GHT qui lui sont associés, en lien avec les établissements supports et les centres hospitaliers. Il lui appartient aussi de favoriser les essais cliniques industriels en proposant à l'industrie d'ouvrir comme centre investigateur les établissements de GHT auxquels il est associé.

Le CHUGA peut mutualiser des ressources rares et coûteuses, peu accessibles à un seul établissement (par exemple : méthodologie, statistiques, aide à la rédaction d'articles, traduction, pharmacovigilance, etc.), dans le but de développer la recherche académique dans l'ensemble des GHT auxquels il est associé. Il peut aussi, afin de favoriser la promotion des essais cliniques, lancer des appels d'offres à l'échelle des GHT et favoriser les essais multicentriques.

Missions de gestion de la démographie médicale

Le GHT Léman Mont Blanc et le CHUGA établissent un diagnostic partagé des effectifs pour mettre en adéquation les besoins médicaux et les ressources médicales, représentées en premier lieu pour le CHUGA par les filières de 3^{ème} cycle. Cette cartographie inclut le recensement annuel des agréments de stage d'internes et d'externes dans le cadre conventionnel défini ci-après.

Le GHT Léman Mont Blanc et le CHUGA s'engagent à mener de façon coordonnée des actions d'information auprès des jeunes praticiens sur l'intérêt de mener une carrière à l'hôpital public et sur le déroulé de carrière et des statuts. L'objectif commun sera de valoriser auprès d'eux le service public hospitalier et les opportunités de recrutement au sein du GHT Léman Mont Blanc, sur la base de projets professionnels définis par les établissements conformément au projet médical partagé du GHT.

Dans ce cadre, il est également convenu de définir et de favoriser les conditions d'accès par les praticiens du GHT Léman Mont Blanc aux divers plateaux techniques du CHUGA, pour formation ou maintien des compétences, en précisant ce qui relève du recours ou de la proximité.

La coordination de cette mission s'appuie également sur un outil de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences médicales, territoriale et partagée entre le CHUGA et les GHT associés, sur la base d'une stratégie impliquant un recensement des besoins qualitatifs et quantitatifs à cinq ans, l'identification des forces et ressources mobilisables et l'impact éventuel sur la régulation des besoins en formation. Pour y répondre, des concertations régulières sont menées entre le PCME du CHUGA, le Doyen, les présidents de collège et/ou commission médicale de GHT, les directions des affaires médicales des GHT et du CHUGA ainsi que les coordonnateurs universitaires de DES/DESC.

Pour limiter les surenchères salariales et la concurrence entre établissements publics, le GHT Léman Mont Blanc et le CHUGA se donnent l'objectif de partager les orientations de leur politique de recrutement et travaillent sur des principes communs :

- la définition de règles partagées de publication des postes vacants et d'offres de recrutement ;
- l'harmonisation des règles d'organisation et de gestion du temps de travail médical et de la permanence des soins, dans le cadre réglementaire et en lien avec les avis des instances médicales ;
- l'harmonisation des règles relatives à la rémunération du temps de travail additionnel et à la reconnaissance du temps consacré par les praticiens à leurs différentes activités au sein des établissements publics de santé ;
- l'harmonisation et la limitation des coûts d'intérim en développant une approche groupée.

Des concertations régulières sont favorisées sur l'ensemble des thématiques liées à la démographie médicale entre les responsables du CHUGA et des établissements supports du GHT Léman Mont Blanc.

Le CHUGA soutient l'attractivité des postes et des carrières médicales en lien avec la faculté, l'ARS et promeut la modification des dispositions statutaires et de rémunération de l'exercice médical à l'hôpital

Il propose à la faculté de santé et à l'ARS l'agrément universitaire des terrains de stages au sein des établissements du GHT Léman Mont-Blanc conformément aux exigences pédagogiques et dans un souci de maillage territorial des futurs professionnels.

Le CHUGA organise, avec le concours de la faculté de santé et des responsables hospitalo-universitaires, la gestion prospective de la démographie médicale au sein du GHT Léman Mont-Blanc. Ils prennent en compte les besoins des établissements qui en font partie pour la formation des internes et des jeunes seniors.

Missions de référence et de recours sur le territoire Est

L'établissement support du GHT Léman Mont Blanc et CHUGA établissent un diagnostic partagé des besoins liés aux activités de recours et de référence afin de contribuer à la définition et à l'organisation de filières garantissant l'accès aux soins pour les activités de recours et de référence, ainsi que pour les activités surspécialisées ou innovantes.

En lien avec les autres établissements de santé détenteurs des autorisations ou labels concernés (au sein ou hors du GHT), le CHUGA coordonne l'organisation des filières de soins pour les disciplines SIOS et les activités relevant de centres de référence ou pour lesquelles ils jouent un rôle de centre expert et de recours. Il définit et met en place avec le GHT Léman Mont Blanc les étapes du parcours de prise en charge des patients, dans un souci de maillage du territoire.

Les parties signataires s'engagent ainsi, sous réserve du respect de la liberté de choix et dans l'intérêt du patient, à s'inscrire dans les filières et parcours de soins définis dans les projets médicaux partagés, dans une stratégie d'alliance, une logique de subsidiarité et dans un esprit de partenariat permettant à chaque établissement d'en bénéficier. Une évaluation annuelle, spécialité par spécialité sera réalisée et présentée en collège médical du GHT Léman Mont Blanc et en comité stratégique.

A cette fin, les démarches de concertation médicale inter-établissements et de partage de temps médical, ainsi que le développement de la télémédecine seront développés et favoriseront l'échange, la promotion des bonnes pratiques professionnelles et contribueront à la pertinence des conduites médicales.

Les missions de recours s'inscrivent dans le cadre d'une offre de soins graduée, déclinée par discipline médicale. Quand elles ne sont pas assurées au sein du GHT Léman Mont Blanc, les établissements parties l'organisent prioritairement avec le CHUGA ou le CH le plus proche en vertu d'une stratégie d'alliance réciproque (filières et plateaux techniques spécialisés, offre de télémédecine, etc...) dans un esprit de partenariat permettant à chaque établissement d'en bénéficier.

Pour évaluer régulièrement les parcours ainsi mis en place, les analyses des DIM seront sollicitées et des indicateurs et procédures qualité seront mis en place.

Le CHUGA coordonne l'organisation des filières et garantit l'accès aux soins pour les activités de recours, de référence et les activités surspécialisées ou innovantes

Le cas échéant, les CHR-U d'une région (ou interrégion) se coordonnent entre eux, pour assurer la réponse aux besoins de la population sur les disciplines de recours, rares ou à faible effectif de patients, pour favoriser la bonne réponse aux besoins de proximité du territoire, concentrer les moyens consacrés aux activités de soins hyperspécialisées, identifier des filières de soins cohérentes et éviter toute perte de chance pour les patients.

Les notions de recours et d'expertise sont intimement liées, le recours s'appuyant sur l'expertise, celle-ci constituant principalement la dimension « intellectuelle » de l'activité médicale, intimement liée à la formation universitaire et la recherche, alors que le recours en constitue la déclinaison pratique, étant de l'ordre de l'offre de soins. Le recours prend la forme par exemple d'un accès pour les établissements du GHT Léman Mont-Blanc à un correspondant médical senior 24h sur 24 du CHUGA.

Dans l'approche proposée par le CHU, l'expertise correspond ainsi à la connaissance approfondie d'une pathologie ou d'un domaine de thérapeutiques ou à une compétence particulière, reconnues au-delà du seul périmètre local, connaissance ou compétence auxquelles il est fait appel par d'autres professionnels de santé ou directement par les usagers pour obtenir un avis, diagnostique ou thérapeutique. Le recours est quant à lui une offre de soins spécifique faisant appel soit à l'expertise particulière d'un professionnel ou d'une équipe soit à une technique hautement spécialisée, diagnostique ou thérapeutique. Ces soins « de recours » peuvent être une exclusivité du CHU à l'échelon local, régional voire national ou bien venir en complément d'une offre comparable proposée par d'autres établissements, publics ou privés, du territoire ou de la région. La fonction recours doit tenir compte de l'expertise, de la renommée des équipes, mais aussi des seuils d'activité des équipes leur permettant d'obtenir un haut niveau de performance, et des liens spécifiques entre les équipes médicales et soignantes avec les centres recours. Il est -in fine- de la seule responsabilité du médecin en charge du patient d'organiser sa prise en charge de façon à le placer dans le meilleur parcours de soins possible lui faire courir le moins de perte de chance possible. La présente convention doit servir à proposer les meilleurs parcours de soins possible dans l'offre graduée.

La création des GHT est une opportunité pour mieux organiser l'offre de recours au sein du territoire sanitaire Est tel que défini par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

La coopération sur le territoire Est concernant les soins dans les spécialités décrites ci-après peut s'envisager de façon bidirectionnelle :

- Depuis les établissements partenaires vers le CHUGA : les services du CHU accueillent de façon concertée les patients des zones géographiques couvertes par les établissements de proximité, dès lors que leurs pathologies relèvent de l'expertise ou du recours du CHU. La mise en place d'une concertation entre équipes médicales des établissements partenaires au sein du GHT, pour organiser le parcours de soins des patients concernés, permettra également de limiter le recours aux urgences du CHU trop souvent utilisé comme moyen d'accéder aux soins.
- Du CHUGA vers les établissements partenaires : un partenariat coordonné entre les services du CHUGA et les établissements partenaires favorise par ailleurs le retour plus rapide des patients initialement pris en charge au CHU, dès lors que les soins spécifiques sont terminés. L'amélioration de l'accès aux établissements d'aval dans le cadre d'un parcours de soin coordonné pour chaque patient pourra ainsi améliorer la fluidité des parcours et limiter la durée de séjour des patients dans les unités de recours.

Pour ces différentes activités les différents cas de recours décrits ci-après, les établissements supports des différents GHT de l'Arc Alpains (Haute-Savoie, Savoie, Isère), contribuent à mettre en œuvre une stratégie de groupe public visant à optimiser les parcours de soins entre les établissements de leur GHT et le CHU. Ils se donnent des objectifs quantifiés et qualitatifs, qui seront précisés par avenant à la présente convention en tenant compte des projets médicaux de GHT, en cours d'élaboration. Ces objectifs sont évaluables grâce à plusieurs paramètres, notamment :

- Les fuites de patientèle hors des territoires des GHT de l'Arc Alpin, pour les parcours de soins concernés
- les parts de marché sur le territoire entre secteurs public et privé
- Indicateurs qualité à préciser
- Le suivi des adressages du GHT Léman Mont-Blanc au CHUGA

Le CHUGA impulse le développement et coordonne la mise en œuvre de démarches de promotion des bonnes pratiques professionnelles et d'amélioration de la pertinence auprès de tous les établissements des GHT de leurs subdivisions.

Sous la coordination de la HAS, le CHUGA initie, construit et met en œuvre des référentiels et des démarches d'évaluation de la qualité des parcours de soins, identifiés au sein du GHT Léman Mont-Blanc, en vue d'une certification conjointe des parcours de soins entre les établissements partie du groupement.

Le CHUGA contribue à la définition de la gradation des plateaux techniques et de l'organisation de la permanence des soins, constitue des plateaux techniques d'expertise et de recours au service des territoires et favorise des démarches de concertation médicale inter établissements et le développement de la télémédecine au service des patients

Par une action de cartographie des équipements des plateaux techniques et la mise en place d'une coordination des investissements régionaux, le CHR-U contribue à la définition d'une gradation des plateaux techniques, dans laquelle le plateau technique du CHR-U se caractérise par son rôle d'expertise et de recours. Cette caractéristique doit lui permettre d'assurer la diffusion la plus rapide de l'innovation technique auprès des professionnels de santé en formation ou au bénéfice des patients.

L'élaboration de ces filières ne peut pas se concevoir sans envisager la question de l'organisation de la permanence des soins. En fonction des situations locales et des spécialités, il s'agira d'organisations inter GHT ou d'organisations d'emblée régionalisées

Le CHR-U favorise la constitution de démarches de concertation médicale inter-établissements et d'équipes médicales communes par filière permettant aux professionnels qui le souhaitent de s'inscrire dans une dynamique collective

Dans les disciplines qui le justifient et en fonction de la démographie médicale, il propose à l'ARS les modalités adéquates (dont constitution d'équipes médicales de territoire, développement de projets de télémédecine etc.), permettant d'assurer la prise en charge des patients au plus près de leur domicile chaque fois que possible, d'organiser la continuité territoriale de l'accès aux soins de ces patients, de garantir la continuité des soins

3- CONTRIBUTIONS DU CHUGA AU PROJET MEDICAL PARTAGE DU GHT LEMAN MONT-BLANC

A- ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET MEDICAL PARTAGE RELATIVES AUX MISSIONS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Les établissements membres du GHT Léman Mont-Blanc établissent un projet médical partagé définissant la stratégie médicale de groupement. L'objectif du projet médical partagé est d'assurer un égal accès à des soins sécurisés et de qualité aux patients du territoire, grâce à une stratégie de prise en charge graduée et commune toutes les fois que cela est justifié.

Le CHUGA est associé à l'élaboration de ce projet médical.

Pour répondre aux orientations stratégiques du projet médical partagé du GHT Léman Mont-Blanc, les parties se donnent les priorités suivantes pour les cinq ans qui viennent.

MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DE FORMATION INITIALE DES PROFESSIONNELS MEDICAUX

- 1- Le CHUGA et la faculté de santé de l'Université Grenoble-Alpes développent des outils pédagogiques innovants (simulation, accès aux robots, e-learning, etc.) au service des besoins de formation initiale, qualifiante et continue des professionnels de santé de leur territoire. Ils initient des parcours de formation qualifiants et favorisent l'apprentissage pluridisciplinaire et pluri-professionnel, en référence aux recommandations de la HAS.
- 2- Afin que chaque patient puisse bénéficier des innovations les plus récentes ou faire l'objet de prises en charges conformes aux recommandations de bonnes pratiques, les établissements du GHT Léman Mont-Blanc sont invités à participer à des réunions animées par des responsables hospitalo-universitaires, permettant de développer l'évaluation des pratiques et les analyses de pertinence dans une approche pluridisciplinaire (RCP en Cancérologie ou hors Cancérologie, groupes d'analyse des pratiques et de leur pertinence, programmes d'amélioration de la prise en charge médicamenteuse...).
- 3- Une organisation de la formation initiale par simulation médicale a été proposée par le guide de bonne pratique HAS selon trois niveaux de centres de simulation, le type 3 disposant le plus de compétences et de moyens. Les CESU ont aussi une mission de formation continue de soins d'urgence et peuvent avoir à utiliser la simulation comme méthode pédagogique. Dans le cadre de la formation initiale, ceci ne peut se faire que dans le cadre d'une convention avec l'UFR et les responsables coordonnateurs de DES. La simulation en formation initiale de spécialité hors médecine d'urgence (chirurgie, chirurgie robot-assistée, endoscopie, anesthésie, de réanimation, de chirurgie, de pédiatrie) relève du centre universitaire. Un inventaire des formations proposées pourrait être le socle d'une plateforme universitaire de simulation.

Le GHT Léman Mont Blanc met en place un centre de simulation développant une offre de formation auprès des professionnels du territoire – l’offre de formation sous forme de simulation du CHUGA pourra venir en complément des programmes proposés par le GHT Léman Mont Blanc , sur des créneaux spécifiques.

MISSIONS RELATIVES A LA RECHERCHE ET A L’INNOVATION

- 1- Le GHT Léman Mont-Blanc dont le CHAL est l’établissement support, conventionne avec le CHUGA l’ensemble des démarches qu’il conduit en matière de recherche. Il développera avec le CHUGA tout projet pouvant faciliter l’accès de ses équipes à des compétences rares, ou faciliter l’intervention d’ARC dans les établissements de son GHT. Il est prêt à étudier toute proposition d’accès au guichet unique du CHUGA pour faciliter ses propres projets ou bénéficier de conventions avec l’industrie conduites par le CHUGA.
- 2- Plusieurs enjeux communs peuvent être identifiés entre le GHT Léman Mont-Blanc dont le CHAL est établissement support et le CHUGA :
 - a. Faciliter la mise en place des essais cliniques et optimiser le recrutement des patients
 - b. Faciliter et proposer l’accès précoce à l’innovation thérapeutique des patients
 - c. Echanger et partager sur les enjeux stratégiques en R& D de nos 2 entités sur des axes phares : Cancer – Cardio vasculaire – cardio interventionnelle – Urgences & Réanimation
 - d. Pouvoir proposer et accompagner des solutions de santé en vue d’optimiser la prise en charge du patient – Organisation des soins
 - e. Exploiter de façon optimale les datas sur les réseaux du territoire de santé (TRENAU & RENAU)
 - f. Mise en place d’un réseau de données massives de santé (Entrepot de données biomédicales et centre de données cliniques)
 - g. Bénéficier de la dynamique mise en place par l’IDEX obtenu par l’université Grenoble Alpes
- 3- Le CHUGA élabore au sein du CRBSP, une stratégie et des projets de recherche, et favorise l’attractivité scientifique et économique du territoire.
- 4- Associés aux équipes hospitalo-universitaires, les investigateurs du GHT Léman Mont-Blanc contribuent à améliorer la qualité et la performance du système de soin par la diffusion des innovations thérapeutiques et la réduction des inégalités d’accès des patients aux innovations. Les maisons de santé, pôles de santé et centres de santé pluridisciplinaires universitaires présentent sur le territoire et qui le souhaitent, pourront être associés au GHT Léman Mont-Blanc, pour développer la recherche, en particulier sur les parcours de santé, les organisations innovantes, les pratiques de soins avancées.
- 5- Le CHUGA développe des plateformes dédiées à la recherche (centre de ressources biologiques, séquenceur haut débit, entrepôt de données, unité d’évaluation médico-économique, etc.) et les fonctions supports confiées aux DRCl (promotion, aide méthodologique, aide à l’investigation et à l’acquisition de données), qu’il propose à tous les investigateurs du GHT Léman Mont-Blanc.

- 6- Les CHR-U de la Région Auvergne-Rhône-Alpes organisent entre eux la constitution de réseaux d'investigateurs, la mutualisation et la mise à disposition de compétences et d'outils supports spécialisés (économiste, méthodologiste, chefs de projet européens...) au sein du GIRCI. Le CHUGA met à disposition du GHT Léman Mont-Blanc les compétences correspondantes.

MISSIONS DE GESTION DE LA DEMOGRAPHIE MEDICALE

- 1- Dans le cadre prévu par la Loi, et dans un contexte de difficulté à pourvoir tant les postes d'internes que les postes de seniors de plusieurs spécialités, le CHUGA propose de **recenser en commun à l'échelle de l'Arc alpin l'ensemble des postes vacants et les perspectives de départs en retraite**. Chaque établissement demeurant seul compétent pour gérer ses effectifs, ce recensement permettra notamment d'anticiper le devenir des internes ou des assistants, ou la mise en place de postes partagés (prévoyant notamment les modalités d'accès au plateau technique du CHU).

Le GHT Léman Mont Blanc s'organisera pour être systématiquement représenté aux **Commissions d'ouverture de postes d'internes** (en tenant compte de la spécificité du GHT LMB dont les subdivisions d'internat sont différentes pour les 4 établissements accueillant des internes)

- 2- Le CHUGA cherchera à renforcer les liens entre équipes médicales du CHR-U et celles des établissements du GHT Léman Mont Blanc pour une meilleure **harmonisation des pratiques**.
- 3- La poursuite des démarches en matière **d'équipes communes** déjà existantes constitue un socle pour développer davantage les approches intégrées. Le rattachement des supports de poste de praticien à temps partagé au CHUGA ou à un établissement support de GHT est l'un des moyens permettant de favoriser l'attractivité du poste. Il peut également favoriser l'harmonisation des modes de gestion (temps de travail et rémunération).
- 4- **Les maquettes de temps médical et les tableaux de service** font l'objet d'une concertation notamment en ce qui concerne l'emploi et les tableaux de service des internes, au regard de la réforme de leur temps de travail, ...malgré des outils informatiques de gestion du temps de travail différents entre établissements.
Le CHUGA s'engage à travailler avec l'établissement support du GHT LMB sur les besoins prioritaires de postes dans les spécialités en difficulté et mettant en péril la permanence des soins sur le territoire du GHT Léman Mont Blanc. Dans ce cadre, des solutions d'aides ponctuelles et de partages de temps médicaux pourraient être mises en place selon des conditions à définir.

MISSIONS DE REFERENCE ET DE RECOURS

1- Activités autorisées par le SIOS :

1-1 Chirurgie cardiaque et cardiologie interventionnelle

Le CHUGA est établissement de recours pour la cardiologie interventionnelle pédiatrique, et pour les chirurgies cardiaques adultes non prises en charge dans les autres GHT du territoire Est.

1-2 Neurochirurgie :

Le recours adulte et pédiatrique en neurochirurgie auprès du CHUGA est formalisé dans le cadre du RENAU.

1-3 Neuroradiologie interventionnelle :

Le CHUGA souhaite organiser un parcours patient très fluide permettant un retour rapide vers les UNV des établissements des GHT du territoire Est, après prise en charge aigüe. Ce projet est prioritaire, afin d'organiser un égal accès à la possibilité de thrombectomie par l'équipe de neuroradiologie interventionnelle du CHUGA aux patients de l'Arc alpin.

2- Urgence, soins critiques, transplantations :

2-1 SAMU et SAU :

De fortes collaborations historiques se sont développées dans le cadre du Réseau Nord Alpin des Urgences (RENAU) et ses différentes filières. La convention du RENAU devra être mise à jour pour tenir compte du rôle de coordonnateur du CHUGA sur les missions de référence et de recours. Le CHUGA est l'établissement de recours du RENAU.

Le GHT Léman Mont Blanc et le CHUGA sont implantés sur des territoires fortement soumis à des flux aléatoires et saisonniers de patients (y compris épidémiques).

En fonction de l'état de l'établissement et des éléments fournis par les indicateurs « Hôpital sous tension » dans l'un des établissements support d'un des GHT, et en tenant compte des difficultés pouvant survenir au sein du CHUGA, liées à ses phases de travaux, les deux établissements prévoient de se concerter en cas de besoin.

2-2 Prise en charge des pathogènes à haut potentiel épidémique :

Ce type d'épidémies impose le dépistage de nombreux patients appelés « contacts », et le cohorting des patients porteurs, ou suspects d'être porteurs, dans des secteurs dédiés avec du personnel formé et stable. Mais il faut plusieurs semaines à une équipe de soins pour parvenir à acquérir les compétences nécessaires à limiter l'expansion d'une épidémie. Un secteur « dédié » à la prise en charge de ce type de patients a été « identifié » au sein même de l'unité de Maladies Infectieuses (4ème C) du CHU depuis 2013. Par ailleurs, dans le plan régional de maîtrise des épidémies dans les établissements sanitaires et médicaux-sociaux de la région Rhône Alpes, le CHUGA a pour mission de réaliser un cohorting régional ou départemental d'une éventuelle épidémie de BHRé. Le CHU propose aux établissements supports de GHT de conventionner également sur ce point.

2-3 Hélicoptère de transfert secondaire du CHR-U Grenoble-Alpes :

Le GHT Léman Mont-Blanc et le CHUGA se concertent pour aboutir à une mise à disposition effective de l'hélicoptère de transfert secondaire stationné au CHUGA, pour un égal accès à des

soins de qualité. Le CHAL précise son besoin et le CHUGA évalue rapidement les disponibilités de l'appareil pour aboutir à une mutualisation dès que possible.

2-4 Télé-expertise urgente :

Le GHT Léman Mont-Blanc a recours aux spécialistes référents du CHUGA notamment pour la traumatologie sévère, avec présence H24 de neurochirurgiens, chirurgiens cardiaques, hépatiques, maxillo-faciaux, pédiatriques, et de neuroradiologues interventionnels et radiopédiatres.

Le GHT a recours en télé-expertise au CHUGA via CRISA pour :

- 7- La prise en charge en vue d'un transfert des patients adultes et enfants traumatisés graves admis en urgences dans les établissements du GHT de Haute-Savoie Nord.
- 8- La prise en charge de ces patients sans transfert, dans le cadre d'un second avis ou d'un avis spécialisé.
- 9- Disciplines concernées : viscérales, neurochirurgicale, orthopédique, thoracique, vasculaire, cardiaque, maxillo-faciale, ORL, ophtalmologique, pédiatrique, urologique, mains et brûlés.

2-5 Réanimations, réanimations spécialisées, soins continus :

Le recours au CHUGA est formalisé par les conventions concernant la traumatologie d'urgence.

Les établissements du GHT Léman Mont-Blanc dont l'établissement support est le CHAL ont recours aux réanimations spécialisées du CHUGA pour les adultes (neurochirurgicale, cardio-vasculaire-thoracique) et le cas échéant aux réanimations néonatale et pédiatrique. Un recours aux HCL peut être envisagé quand les disponibilités du CHR-U Grenoble-Alpes sont insuffisantes. Le CHAL et le CHUGA se concertent pour améliorer la prise en charge de la PDS.

2-6 Greffes d'organes et cellules hématopoiétiques :

Le CHAL et le CHUGA ont conventionné depuis 2008 concernant l'activité de transplantation, afin d'augmenter le nombre de prélèvements d'organes et de tissus en coordination avec le CHUGA, tête de réseau pour la coordination des prélèvements de l'inter région (Isère, Savoie, Haute-Savoie). La convention prévoit les engagements réciproques des établissements, le CHAL mettant en œuvre l'organisation locale requise (cellule de coordination, examens et analyses d'amont, équipe préleveuse, liens avec les familles...), avec l'aide du CHUGA (envoi d'équipes chirurgicales, réalisation de sérologies à la demande...)

Le fonctionnement opérationnel pour les prélèvements est en 2017 cadré par une nouvelle convention de 2011.

Le CHAL n'est pas autorisé actuellement à effectuer des prélèvements d'organes ; une demande d'autorisation est en cours concernant les prélèvements de cornée. Au sein du GHT Léman Mont Blanc, ce sont les Hôpitaux du Léman (Thonon) qui développent les activités de coordination et de prélèvement, sur leur site.

Le CHU GA et le GHT Léman Mont Blanc s'engagent à travailler un modèle de fonctionnement de Réseau Opérationnel de Prélèvement conforme aux recommandations de l'ABM pour le financement des ROP. Le GHT G2A, le GHT Léman Mont Blanc, le GHT Savoie Belley et le CHUGA s'intègrent dans ce réseau unique PRESALP, les quatre établissements supports de GHT s'engageant à mutualiser les budgets alloués par l'ABM pour les ROP. Cette mutualisation vise à :

- optimiser le recensement des donneurs potentiels en vue de développer le prélèvement d'organes
- homogénéiser les pratiques et améliorer la qualité des prises en charge dans les établissements du secteur
- promouvoir la formation des acteurs du prélèvement

Le siège du réseau est le CHUGA, seul établissement greffeur du territoire Est, et sa coordination peut être assurée de façon tournante par les représentants médicaux de chaque établissement support, de même que la présidence du comité de pilotage prévue à l'article 9 de la convention.

3- Activités adultes chirurgicales ou médicales programmées

3-1 Radiologie interventionnelle :

Le CHUGA s'engage sur une offre de soins de recours en radiologie interventionnelle séniorisée 24 h /24 h, 365 jours par an, accessible à tous les établissements du GHT Léman Mont-Blanc.

3-2 Chirurgie de recours :

Les établissements du GHT Léman Mont Blanc ont recours au CHUGA, lorsqu'il n'existe pas d'autre recours sur le territoire Est, pour plusieurs chirurgies programmées : chirurgie du bassin ou pouvant nécessiter geste endovasculaire ; chirurgie digestive d'évolution compliquée ; chirurgie hépatique, plastique et reconstructrice lourde, de la main ou de réimplantation, ou nécessitant une robot-assistance, ou nécessitant prise en charge combinée radio-interventionnelle et pouvant nécessiter recours urgent h 24 à un geste radio interventionnel complémentaire ; chirurgie néonatale, pédiatrique pouvant nécessiter un anesthésiste réanimateur à pratique exclusivement pédiatrique (Circulaire N°517/DHOS/O1/DGS/DGAS du 28 octobre 2004 relative à l'élaboration des SROS de l'enfant et de l'adolescent)

3-3 Activités médicales de recours :

3 3-1 Prise en charge des patients pour le traitement du cancer (convention juin 2013)

Une véritable stratégie de groupe public mérite d'être mise en place dans ce secteur pour une l'organisation en réseau des établissements garantissant la prise en charge globale et continue prévue par le SROS, ce qui constitue par ailleurs une priorité forte du projet d'établissement du CHU. Le CHUGA intervient en recours au service des établissements du GHT Léman Mont Blanc pour les domaines suivants :

- a. Accès aux traitements innovants et aux essais cliniques en cours au CHU
- b. Chirurgie reconstructrice (CMF, main)
- c. Endoscopies ou radiologies interventionnelles non réalisables au sein du GHT Léman Mont Blanc, notamment concernant la pneumologie
- d. Tumorothèque pour les échantillons à visée scientifique
- e. Le CHAL participe également à la dynamique de l'Unité de Coordination en Onco-Gériatrie (UCOG) pilotée par le CHU

En pratique, le CHUGA n'est le recours des établissements de l'Arc Alpin que pour l'hématologie lourde et les greffes.

De nouvelles possibilités de créer des liens avec le CHUGA existent à compter de 2016 avec la modernisation du plateau technique en radiothérapie : possibilité d'adressage de patients pour des indications de TomoTherapy et de curiethérapie à haute dose. Cette filière de soins sera discutée prioritairement dans la préparation du projet médical du GHT Léman Mont Blanc

4- Activités Couple Enfant

Le Pôle Couple-Enfant du CHUGA regroupe les disciplines permettant de prendre en charge la mère, le nouveau-né, l'enfant, la femme et le couple avec la Génétique, la Procréation Médicale Assistée, la Gynécologie-Obstétrique et l'ensemble des disciplines pédiatriques médicales et chirurgicales. Ces disciplines remplissent leurs missions, au sein de l'Hôpital Couple-Enfant, avec l'étroite collaboration de

l'Imagerie Pédiatrique et de la structure du bloc chirurgical animé par l'Anesthésie que ce soit pour la femme mais surtout pour l'enfant, de par ses spécificités.

L'Hôpital Couple-Enfant (HCE) assume son rôle de centre de recours et de référence, par son expertise médicale et son plateau technique, dans l'offre de soins du sillon alpin.

4-1 La procréation et la génétique

L'activité de diagnostic prénatal du sillon alpin est gérée par le centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDPN) de Grenoble. Le CHUGA intègre un des 5 centres français de diagnostic génétique des embryons préimplantatoires (DPI). Une offre de diagnostic prénatal non invasif est proposée par le service de génétique. Le centre d'aide médicale à la procréation-CECOS gère le don de gamètes et d'embryons et la préservation de fertilité masculine et féminine du sillon alpin. L'offre en préservation de fertilité est coordonnée au sein d'une plateforme régionale Rhône-Alpes. Le centre d'AMP du CHUGA offre également une activité de recours et expertise en aide médicale à la procréation. Enfin, le pôle Couple-Enfant est doté à Grenoble de l'antenne régionale du centre de ressources biologiques multicentrique national Germethèque, permettant la gestion des collections d'échantillons dans le cadre de la fertilité et du développement. Ce CRB est certifié (ISO 9001 et NF S 96-900) depuis 2008.

4-2 L'obstétrique

L'HCE dispose d'une maternité niveau 3, avec hospitalisation pour prise en charge néonatale dans le service de grossesses à haut risque.

Techniques spécifiques de laser *in utéro* (centre de compétence des grossesses monochoriales biamniotiques) et de transfusion *in utéro* (Dr Guigue et Coston)

4-3 La Gynécologie

L'équipe chirurgicale est composée de praticiens hospitaliers pratiquant la chirurgie oncogynécologique générale de pointe. Des praticiens hyperspécialisés sont référents dans les domaines de chirurgie du sein et de la chirurgie pelvienne avancée. Ceci permet de proposer à d'autres établissements un centre de référence en chirurgie pelvienne de recours, chirurgie robotique et des techniques de reconstruction mammaire hautement spécialisées ne pouvant être pratiquées que dans une structure adaptée avec un plateau technique dédié (Plasmajet par exemple).

4-4 La néonatalogie et la réanimation pédiatrique

Pour la réanimation pédiatrique : cette unité est naturellement le recours principal pour les établissements de l'Arc Alpin puisqu'aucune unité de ce type, en dehors de celle de Grenoble, n'existe sur le territoire de santé. La structuration du SMUR pédiatrique et néonatal facilite le transfert des patients ce qui renforce l'attractivité de la réanimation pédiatrique. Une réflexion sur l'optimisation de ce SMUR afin de lui donner une vocation régionale officielle serait intéressante.

Pour la néonatalogie : cette unité est déjà en partenariat avec le CH de Voiron avec des complémentarités définies par le réseau de périnatalité Alpes-Isère. Le partenariat avec le **niveau 3** de Chambéry et plus généralement avec le réseau périnatal des 2 Savoies se fait principalement pour tous les soins de chirurgie néonatale, non faits sur la Savoie et la Haute Savoie. Le service grenoblois peut aussi se positionner comme référent pour l'exploration des syndromes malformatifs, de la période fœtale à la fin de la période néonatale, du fait de l'expertise apportée dans toutes les spécialités médicales et chirurgicales pédiatriques et le développement hautement spécialisé de l'imagerie pédiatrique grenobloise.

4-5 L'immuno-oncologie-pédiatrique

L'immuno-Hémato-Oncologie pédiatrique est une spécialité pédiatrique très structurée de l'HCE au CHUGA, portant sur des pathologies très variées chroniques et aiguës, génétiques ou acquises souvent potentiellement léthales, allant du cancer pédiatrique aux cytopénies immunologiques en passant par la drépanocytose.

L'HCE offre une astreinte téléphonique spécifique pour tout avis H24 7jours/7 sur un numéro d'appel unique pour tous les avis du plus simple au plus compliqué et pour les demandes éventuelles de transfert, en urgence immédiate ou différée.

L'IHO assure la coordination entre les structures d'accueil adaptées à la situation de l'enfant (Unité IHOP, Surveillance continue, Réanimation, Chirurgie) et les spécialités requises à la prise en charge de l'enfant (neurochirurgie, chirurgie viscérale, chirurgie orthopédique, radiothérapie,)

L'IHO assure l'établissement du diagnostic avec les structures biopathologiques locales et de recours, et la détermination du traitement avec l'aide des structures médicales et règlementaires adaptées, RCP régionale, Centres de compétences et d'expertises, structures de concertation adulte-enfant...

Il est souhaitable de poursuivre, amplifier et étendre à l'ensemble du sillon alpin une prise en charge et un suivi partagés adaptés à la spécificité de la situation (chimiothérapie anti-cancéreuse) dans le cadre d'un réseau territorial de santé centré sur le malade à renforcer. De même, pour l'expertise pour les soins palliatifs en réseau et en coopération avec le réseau de soins palliatifs ESPERRHA, qui ne peut répondre à toute la demande.

L'IHO souhaite développer des projets de recherche clinique partagés avec des questions pouvant trouver réponses à l'échelon de l'arc alpin et temps de formation et d'échanges au niveau para-médical (réseau territorial, accueil de soignants pour la formation aux gestes techniques) que médicale (journée IHO de l'arc alpin).

4-6 La pédiatrie

Les urgences médicales et chirurgicales spécialisées accueillent tous les enfants, en particulier pour des prises en charge spécialisées (réanimation, chirurgie, oncologie, ...). La réanimation pédiatrique spécialisée prend en charge les enfants nécessitant des soins de réanimation.

4-7 Les surspécialités

La pneumologie pédiatrique a une expertise particulière dans l'insuffisance respiratoire chronique, les explorations spécialisées (sommeil, EFR, endoscopie), l'asthme et l'éducation thérapeutique du patient. Elle est centre associé pour la Filière nationale « maladies respiratoires rares de l'enfant ». Un réseau informel des pneumo-pédiatres de l'ARC Alpin a été développé depuis 2 ans, réunissant une quinzaine de praticiens tous les 2 mois, venant du CHUGA, des CH de Chambéry, Annecy, Valence et Voiron, ainsi que des pneumo-pédiatres libéraux.

La cardiologie pédiatrique prend en charge toutes les pathologies cardiaques du fœtus et de l'enfant avec réalisation des bilans échographiques et par cathétérisme.

La gastro-entérologie pédiatrique et la nutrition réalisent des explorations fonctionnelles (pHmétrie, impédancemétrie, réintroduction et endoscopiques digestives) pour des patients présentant des pathologies graves (MICI, grêle court, ...).

L'endocrinologie et diabétologie pédiatriques à une expertise particulière pour les maladies endocriniennes rares de l'enfant. Elle est centre de référence et de recours pour l'Arc alpin, la Drôme, l'Isère et les Hautes Alpes. La spécialité a une expertise particulière dans l'éducation thérapeutique et la prise en charge des patients par insulinothérapie à la pompe à insuline et autres technologies nouvelles (lecteurs glycémiques en continue...). Elle assure par ailleurs la coordination du dépistage néonatal régional et prise en charge des patients pour l'hypothyroïdie et l'hyperplasie des surrénales congénitales.

La neurologie pédiatrique a une expertise dans la prise en charge des épilepsies sévères et pharmaco résistantes de l'enfant, pour les troubles neurodéveloppementaux (troubles spécifiques et déficience intellectuelle; trouble du spectre autistique), les maladies neuromusculaires et les accidents vasculaire de l'enfant. Le CHUGA dispose d'explorations spécialisées en électro neurophysiologie et en chirurgie de l'épilepsie et de centres de référence pour les pathologies neuromusculaires, les AVC de l'enfant et les troubles du langage.

La néphrologie a une expertise particulière dans l'insuffisance rénale chronique, le suivi des uropathies avec atteinte néphrologique associée dès la période anténatale, les maladies glomérulaires. Les explorations fonctionnelles rénales, exploration de lithiase sont réalisées en ambulatoire. Elle est centre associé au centre de Référence des Maladies Rénales Rares « NEPHROGONE » du CHU HFME/Lyon ainsi qu'au RésoNéphro Rhône-Alpes qui se réunit 4 fois par an.

Il existe une association informelle avec les pédiatres des CH de Voiron, Albertville, Sallanches, Gap, Briançon.

La rhumatologie-médecine interne est en plein essor avec une équipe pluridisciplinaire. Elle fait partie du Centre de compétence des Maladies Auto-Inflammatoires et des Arthrites Juvéniles en coopération avec les CHU de Lyon, Saint Etienne et Clermont-Ferrand et la filière des maladies rares Fai2r. La spécificité de ces maladies rares dont le pronostic est souvent lié à la rapidité du diagnostic et de l'obtention d'une rémission rend nécessaire la formalisation d'un partenariat avec le centre de compétence.

L'allergologie est une discipline qui est en train de se développer avec structuration d'une équipe spécialisée.

4-8 Les centres de référence

Le Centre de Ressource et de Compétence de Mucoviscidose assure le dépistage néonatal de la mucoviscidose pour les départements de l'ARC alpin (Drôme, Isère et les 2 Savoies) et le suivi d'une file active de 120 patients, dont 60 % hors Isère.

Le Centre des Troubles du Comportement Alimentaire, récemment créé, prend en charge, au sein d'une équipe pluridisciplinaire ces pathologies.

Le Centre de Référence de l'arthrogrypose permet un bilan diagnostique et thérapeutique pluridisciplinaire.

4-9 La chirurgie pédiatrique

Le Département de Chirurgie de l'Enfant du CHU Grenoble Alpes, seule structure hospitalo-universitaire spécialisée du sillon alpin, met à la disposition des enfants et de leurs parents un plateau technique moderne et innovant, polyvalent, en lien avec des activités universitaires d'enseignement et de recherche.

L'ensemble des disciplines chirurgicales pédiatriques est regroupé en une structure fonctionnelle très cohérente (service d'hospitalisation conventionnelle, unité de chirurgie ambulatoire, bloc opératoire pédiatrique, secrétariat de chirurgie, unité de consultations chirurgicales) dédiée à la prise en charge des enfants depuis la période fœtale jusqu'à l'âge de 18 ans. Le fonctionnement de cette structure est étroitement lié aux autres unités de soins pédiatriques (service des urgences pédiatriques, réanimation et soins continus pédiatriques, néonatalogie, MPR, pédiatrie médicale et IHO) ainsi qu'à l'équipe d'anesthésie pédiatrique.

Chaque discipline chirurgicale est animée par des chirurgiens d'enfants spécialisés et disposant de compétences reconnues : chirurgie viscérale et urogénitale (chirurgie néonatale, chirurgie thoracique, chirurgie des tumeurs, endo-urologie, coelio-chirurgie), chirurgie orthopédique et traumatologique (chirurgie des scolioses, handicap, traumatologie), chirurgie ORL (surdité), chirurgie maxillo-faciale (prise en charge des malformations craniofaciales : fentes labio-palatines, craniosténoses, kystes et fistules, tumeurs et malformations vasculaires, ... Centre de compétence fentes labio-palatines, Centre Expert Pierre Robin pour les départements de l'arc alpin. Prise en charge et suivi pluridisciplinaire de la naissance à l'âge adulte), chirurgie de la main et des brûlés (main congénitale, brûlures, chirurgie plastique), neurochirurgie (malformations congénitales, craniosténoses, tumeurs du SNC, chirurgie de l'épilepsie, traumatologie encéphalique), ophtalmologie (cataractes, glaucomes, strabismes, traumatismes).

4-10 La MPR pédiatrique

Cette discipline permet la prise en charge des enfants atteints de handicaps provisoires ou définitifs afin de réaliser des bilans complets (Laboratoire d'analyse de la marche, explorations urodynamiques, troubles de l'oralité, spasticité, ...) soit en hospitalisation de jour soit en hospitalisation de semaine. La prise en charge multidisciplinaire de la spasticité est organisée pour injection de toxine botulique (avec ou sans anesthésie générale), la mise en place de pompe à baclofène, la chirurgie multisite et la chirurgie du rachis.

4-11 L'imagerie pédiatrique

Le plateau technique permet une prise en charge adaptée au fœtus et à l'enfant, avec possibilité d'IRM et scanner sous AG.

4-12 L'anesthésie pédiatrique est prise en charge H24 par une équipe spécialisée.

4- 13 La recherche pédiatrique est structurée au sein d'un CIC qui peut développer des collaborations.

5- Expertises liées aux centres de compétence et de référence du CHU

Le GHT Léman Mont-Blanc a recours au CHUGA pour toute l'activité liée aux centres de compétence et de référence dont dispose celui-ci.

L'activité de ces différents centres est précisée en annexe 2 à la présente convention.

6- Recours liés aux activités médico-techniques

6-1 Biologie :

En 2016, les établissements du GHT dont le CHAL est établissement support sous-traitent une partie de leur biologie au CHUGA, pour un montant annuel inférieur à 100 000 €.

Le GHT réalisera les consultations imposées par le Code des Marchés Publics auxquelles pourra participer le CHUGA, pour ses besoins de sous-traitance.

6-2 Imagerie :

Le CHAL et le CHUGA valident l'initialisation d'une réflexion commune à tous les établissements supports de l'Arc alpin, a minima, visant à créer un service de téléradiologie publique au service de tous les Centres Hospitaliers de l'arc alpin, pour une activité programmée ou bien en période de Permanence des Soins.

Les établissements procèdent par ailleurs à l'échange d'images en urgence, selon les modalités techniques rappelées dans leurs conventions relatives au RENAU et à CRISA.

6-3 Pharmacie :

Dans l'attente d'une formalisation du rôle des PUI d'établissements supports dans le cadre renouvelé des GHT, aucun projet n'est identifié en 2016 entre les GHT de l'Arc alpin.

Le CHAL et le CHUGA demeurent ouverts à toute collaboration dans ce secteur, ainsi qu'en ce qui concerne d'éventuels besoins de dépannage pour leur stérilisation centrale.

B- CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET MEDICAL PARTAGE

Afin de prendre en compte les besoins des établissements support des GHT du territoire Est, le CHUGAest associé à l'élaboration du projet médical du GHT Léman Mont-Blanc.

Les contraintes liées à la démographie médicale, à l'attractivité des postes par rapport à des exercices isolés, à la recherche d'organisations efficaces sont prises en compte dans ce travail.

Au-delà des missions du CHR-U concernant la prospective des emplois de praticien hospitalier dans les disciplines cliniques et la gestion de la démographie médicale et l'enseignement des professionnels médicaux (internat, post-internat, irrigation régionale des centres hospitaliers par de jeunes praticiens formés au CHR-U), le CHUGA sera systématiquement associé par les établissements du GHT Léman Mont Blanc à la gestion prospective des équipes médicales communes, ceci étant facilité par les liens étroits entre les directions des affaires médicales du CHR-U et les coordonnateurs universitaires de DES/DESC, qui participeront notamment à l'élaboration des tableaux d'emplois d'internes et d'assistants.

Le cas échéant, les structures médicales de coopération inter-établissements associent les responsables hospitalo-universitaires de la discipline. La création de collèges associant les responsables universitaires et les praticiens hospitaliers par discipline est encouragée.

Pour limiter les surenchères salariales entre établissements publics, les parties conviennent d'harmoniser les politiques de recrutement et de travailler sur l'adoption de principes communs :

- 4- Harmonisation des conditions de reconnaissance du temps consacré par les praticiens à leurs différentes activités au sein des établissements publics de santé
- 5- Harmonisation des règles relatives à la rémunération du temps additionnel
- 6- Harmonisation des modalités de mise en œuvre des règles relatives au temps de travail et à la permanence des soins

4 - GOUVERNANCE

Le CHUGA organise avec les UFR en santé de la subdivision et les établissements supports du GHT de sa subdivision, au moins une fois par an, une conférence régionale hospitalo-universitaire.

Elle permet de dresser un bilan annuel du dispositif et d'arrêter des priorités d'action dans chacun des quatre domaines mentionnés précédemment. Cette rencontre associe les Directions, les Présidents de collège ou de commission médicale de groupement de GHT, les Présidents de Commission Médicale d'Etablissement de CHU et le ou les Doyen(s). Des groupes plus techniques peuvent préparer ses travaux.

Le Directeur Général, le Président de la CME et les Doyens des la Facultés de santé ou leurs représentants sont conviés au comité stratégique du GHT Léman Mont Blanc au moins une fois par an, pour évaluer la mise en œuvre de la convention d'association en objet, fixer la feuille de route partagée de l'année à venir et faire le bilan des actions déjà menées.

Le Collège Médical de groupement

Le Président de CME du CHUGA ou son représentant est invité au collège médical du GHT Léman Mont-Blanc une fois par an

La CSIRMT de GHT

Le Président de la CSIRMT du CHR-U ou son représentant est invité à la CSIRMT du GHT Léman Mont Blanc une fois par an

Comité territorial des élus locaux

Le Président du comité territorial des élus locaux du GHT Grenoble Alpes ou son représentant est invité au comité territorial des élus locaux du GHT Léman Mont Blanc une fois par an.

5 - PROCEDURE DE CONCILIATION

Les parties d'engagent à privilégier la conciliation et la solution amiable en cas de litige entre les parties.

6 - DUREE ET RECONDUCTION

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans et pourra être renouvelée par reconduction expresse, après l'évaluation de mise en œuvre de l'association sur la période.

Elle peut être modifiée, résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de six mois, ceci à l'issue d'un processus de discussion amiable.

Fait à Grenoble, le 14 février 2017, en deux exemplaires

Le Directeur Général du CHU Grenoble Alpes Le Directeur du Centre Hospitalier Alpes Léman

Jaqueline HUBERT

Bruno VINCENT

Le Président de la CME du CHUGA

**Le Président du Collège Médical du GHT Léman
Mont-Blanc**

Pr Jean-Pierre ZARSKI

Dr Philippe NICLOUD

Le Doyen de la Faculté de santé

Pr Jean-Paul ROMANET

ANNEXE 1

Recours aux Centres de référence-Centres experts du CHUGA

1- CREAK (Centre de référence des angioedèmes non histaminiques)

Les pathologies liées à un dérèglement du système immunitaires sont nombreuses et en augmentation constante. Le CHUGA, regroupant plusieurs centres de référence et de compétence (CREAK, CEREMAST, CEREDIH, FIA²R, CEREVANCE, SOFREMIP...) répartis dans plusieurs services (pédiatrie, médecine interne, dermatologie) dispose d'une expertise diagnostique et thérapeutique pour ces pathologies tant chez l'enfant que chez l'adulte. Il dispose aussi d'un laboratoire d'immunologie et de biologie moléculaire d'expertise. Trois RCP régionales et communes adultes/pédiatries valident les diagnostics et les traitements. Les patients ont accès aux dernières biothérapies qui peuvent leur être administrées au sein de 2 HDJ (pédiatriques et celui du PPMGC). Une prise en charge spécialisée et sécurisée permet les tests diagnostiques et thérapeutiques pour les allergies aux médicaments, aux aliments et aux hyménoptères.

Concernant l'enseignement et la recherche, les services de médecine interne et de dermatologie, le laboratoire d'immunologie, offrent des stages d'accueil pour le DESC d'immuno-allergologie. Les services de pédiatrie, médecine interne et dermatologie participent régulièrement à des protocoles de recherche cliniques nationaux et internationaux (dont des essais de phase II). La recherche transversale et fondamentale se développe en collaboration avec le CEA et l'IBS.

Le service de médecine interne du CHUGA souhaite développer des relations avec les trois établissements supports de Haute-Savoie et de Savoie, le CHMS notamment ayant en 2016 une forte culture lyonnaise dans ce secteur. Des collaborations sont possibles autour des maladies dysimmunitaires et allergiques et du CREAK, même s'il reste parfois difficile de faire participer les équipes aux RCP, qui sont normalement régionales, et accessibles en visioconférence.

2- CRMNM (Centre de référence des maladies neuromusculaires rares)

- a. Le centre de référence neuromusculaire et le centre SLA du CHU travaillent avec le CHAL dans le cadre d'un réseau, réalise des unités de concertation validées en EPP sur les sites, afin d'aider les praticiens dans la résolution de dossiers. Les praticiens du CHAL sont aussi conviés à celles en téléconférence mensuelle. Le CHU a mis en place également le partage des informations par la diffusion de ses procédures Qualnet. Les patients sont adressés pour expertise et ré-adressés secondairement pour la prise en charge définie par l'unité de concertation, en ayant aidé à créer des plateaux techniques (ré entrainement formation des kinés, pneumo).
- b. Le centre assure une partie de formation sous formes de staff ; des cours sont données aux structures de répit pour favoriser l'admission des patients.
- c. Les biopsies sont confiées à Grenoble ainsi que la plupart des prélèvements d'enzymopathie ; les biologistes et anatomo-pathologistes se déplacent avec les cliniciens pour valoriser leurs activités et aider à la prescription.
- d. Les plans d'accueil d'urgence ou PAI sont adressés par le centre aux SAMU du CH
- e. Le réseau fonctionne très bien et de façon enrichissante, par la qualité des relations humaines, avec toutefois une difficulté liée au renouvellement régulier des équipes.
- f. Le CH participe aux PHRC du CHU, entre autres « Doufabis dépistage du Fabry en douleur » par le biais des consultations douleur.

- g. Le réseau enfant fonctionne par la consultation du Dr Testard aux CH du Léman, vacataire au CHU. Les pédiatres de ces CH, issus de la faculté Lyon, adressent toutefois les enfants plus facilement aux HCL.

3- CGD (Centre diagnostic et recherche granulomatose septique)

- a. Le CGD a de bonnes relations avec les CH, qui respectent le protocole de prise de rendez-vous et d'envoi, sans problèmes de réception des prélèvements qui doivent arriver avant 12h dans le laboratoire du CHU. Aucune demande n'a été formulée pour l'instant par le CHAL.

4- Centre de référence des anomalies du développement et des syndromes malformatifs (arthrogrypose et syndrome de Lowe)

- a. CR labellisé ADE : réseau multipoints à l'échelon national ou chacun exerce des fonctions de recours et d'hyper-recours. L'hyper-recours concerne les syndromes avec arthrogrypose, sans spécificité des établissements de l'Arc alpin par rapport aux autres établissements correspondants du CHU.
- b. Les établissements du GHT Léman Mont Blanc développeront des relations plus rapprochées avec le CHU en lien avec l'offre de recours et d'expertise proposée par celui-ci. Le CHUGA conforte cependant son rôle de recours par ses centres de compétence et d'expertise, son projet de DPI, et les plateaux techniques mobilisés. L'inscription du CHAL dans une filière de recours vers le CHU se traduit essentiellement à travers :
 - a- la convention passée entre le CPDPN et le réseau périnatal des deux Savoies, dont le coordonnateur, Grégoire Théry président et Alain Vincent- Genod, est responsable de la médecine fœtale aux Hôpitaux du Léman (démarche qualité pour le dépistage de la trisomie 21 notamment).
 - b- La collaboration étroite établie entre le Centre de PMA du CHAL et le CHUGA.

5- CMRR (Centre Mémoire de Ressource et de Recherche)

- a. Absence de lien formalisé avec les établissements du GHT Léman Mont Blanc même si participation régulière à la concertation d'Annecy. Quelques patients en recours de temps en temps.

6- Pôle de référence Hépatite C

Labellisé « pôle de référence hépatite C » depuis 1997, le service d'hépatogastroentérologie a structuré une offre de soins de recours et d'expertise autour de l'hépatite C et des maladies graves du foie et de l'accès à la transplantation hépatique. Il propose à tous les GHT collaborant avec le CHUGA une offre d'expertise s'articulant autour de plusieurs dispositifs :

- a- Réunion de concertation « hépatites virales » hebdomadaire : avis thérapeutiques par mail et/ou discussion en visioconférence concernant les échecs thérapeutiques aux nouveaux antiviraux directs ou l'accès à des nouvelles molécules dans le cadre d'essais cliniques. Ce comité pluri-professionnel réunit au moins : un hépatologue du centre expert, une pharmacienne clinicienne, un virologue et médecin interniste. Les avis font l'objet d'un compte rendu écrit et sont transmis dans les 72h suivant l'avis.
- b- Réunion de concertation hebdomadaire « tumeurs primitives hépatiques »

- c- Unité de recherche clinique : permettant l'accès pour tout patient des GHT partenaires aux protocoles de recherche clinique dans le domaine des hépatopathies chroniques et cancer primitif du foie.
- d- Ligne téléphonique spécialisée « hépatologie », maladies graves du foie de 8h à 18h permettant un avis téléphonique et une éventuelle mutation des patients dans les 48h au sein de notre unité de soins dédiée.
- e- Cellule de coordination de transplantation hépatique permettant un accès rapide (Objectif : moins d'une semaine) à une consultation de validation de l'indication de transplantation hépatique. La réalisation du bilan pré transplantation hépatique s'appuie sur une collaboration avec les centres du GHT (endoscopies digestives) ainsi que pour le suivi post transplantation hépatique au-delà des 6 mois post transplantation pour le GHT Annecy et Chambéry. Ce projet s'appuie sur la rédaction et la diffusion de référentiels communs. Le projet est de poursuivre le développement de cette prise en charge post transplantation hépatique délocalisée en partenariat avec les GHT volontaires.

Le pôle de référence hépatite C participe par ailleurs activement à l'animation du réseau Ville Hôpital « Prométhée Alpes réseau », soutenu par un financement de l'antenne prévention de l'ARS, missionné par l'ARS pour la promotion du dépistage et de la prévention des hépatopathies virales sur les territoires suivants : Isère ainsi que des GHT Savoie et Haute Savoie, en collaboration avec tous les acteurs existants.

7- CRTLA Centre de Référence du Langage et des Troubles de l'Apprentissage

- a. lien fort avec les centres associés du CHU dont le CHAL depuis 2011 qui correspondent au niveau 2 dans un parcours de soin en 3 niveaux avec le centre de référence comme niveau 3 (convention de mars 2015, incluant Romans et Valence)

8- Centre de Ressources et de Compétences sur la Mucoviscidose (adultes, enfants)

- a. Adultes : Adultes : Le réseau des CRCM est bien structuré. L'ensemble des projets de recherche se font dans le cadre de la plateforme nationale de recherche clinique et pas directement avec les CHG. Le CHUGA intervient cependant sur la réalisation d'explorations fonctionnelles dans le cadre de protocoles de recherche clinique lorsque le domicile des patients est éloigné du CHU (fin de cures pour retrait de PicLine par exemple ou dans le cadre de l'enseignement du réseau EMERAA).
- b. Enfants : le Centre de compétence centralise l'activité de 4 départements (Isère, 2 Savoies et Drôme), notamment pour le dépistage néonatal partagé avec Lyon. Les recommandations sont de voir les enfants au CRCM tous les 3 mois, sans impliquer directement les CHG.

Un réseau informel de pneumo-pédiatres de la région donne lieu à trois réunions par an à Grenoble avec les pédiatres référents de ces pathologies des CHG de Voiron (Dr Samaan), de Chambéry (Lisa Pellerin), d'Annecy (Claire Duménil et Emma Pricope).

Des relations privilégiées seraient à développer avec le CHAL, au-delà des relations tissées avec Hervé Testard, chef de service au CHAL.

9- Centre de référence sur la mort subite du nourrisson

- a. Convention de mars 2015 dans le cadre du RENAU ; l'établissement a pour consigne de ne pas prendre en charge l'enfant et de le transférer au CHU, ce qui ne pose aucun problème de fonctionnement ; ces transferts sont très rarement mobilisés.

10- Centre mixte de référence Implants cochléaires :

Les Etablissement du GHT Léman Mont Blanc s'attacheront à solliciter le centre en priorité dans le cadre d'un recours à expertise pour les patients du territoire.

11- CRIOAC Centre Référent des Infections Ostéo Articulaires Complexes

Pour les établissements de l'Arc alpin, le CRIOAC constitue un recours pour les situations les plus compliquées (infectieux et orthopédie ou chirurgie de la main pour les gestes de couverture), la chirurgie de la main étant le recours le plus fréquent. Un protocole de recherche commun dans le cadre d'un projet PREPS sur la mise en place d'un chemin clinique pour améliorer la prise en charge des IOA/prothèses de hanche est aussi mis en place entre les établissements.

Les CH font aussi parvenir au CRIOAC une copie des CR de leurs propres UCOS.

12- Centre Expert Troubles Bipolaires (CEBP)

Les relations existantes au niveau régional visent principalement des avis sur des troubles de l'humeur résistants ou atypiques, complexes, avec des comorbidités complexifiant le diagnostic ou la réponse thérapeutique. Cela est également valable pour les TOC (troubles obsessionnels compulsifs).

Outre l'avis d'expert, le CHUGA assume aussi certaines thérapeutiques spécifiques, le plus souvent en ambulatoire. Il peut aussi mettre en place des stratégies de stimulation cérébrale (invasives- comme la stimulation cérébrale profonde- ou non invasives- comme la TDCS, la TMS), non disponibles dans les autres CH.

13- Centre Expert Dépression Résistante (CEDR)

- a. Les relations sont développées sans difficultés avec les établissements du GHT : hôpital de Thonon et clinique du Sermay pour annemasse-Bonneville. Le CHU est régulièrement sollicité pour des avis diagnostiques et thérapeutiques auxquels il répond par des avis téléphoniques, des consultations ou des hospitalisations. Un projet de réunion pluri-établissement de présentation de « cas difficiles » n'est pas encore finalisé (visio-conférence).

14- COREVIH Centre d'information et de soins de l'immunodéficience humaine

La coopération avec les hôpitaux de leur territoire de référence constitue le fondement de l'activité de l'ensemble des Comités Régionaux de coordination de la lutte contre le VIH (COREVIH) en France.

Afin de remplir l'une de leur mission dédiée, la collecte des données épidémiologiques concernant l'infection à VIH, les équipes salariées des COREVIH comptent dans leurs effectifs des techniciens d'études cliniques (TEC), mis à disposition, détachés, voire parfois directement salariés par les hôpitaux partenaires, par voie de conventions.

Fonctionnant comme des associations, le COREVIH compte un nombre important de membres élus, constituant un comité plénier. Ces membres sont pour une bonne partie, des professionnels issus des hôpitaux partenaires. Certains d'entre eux siègent au sein du bureau, l'organe décisionnel et politique. Beaucoup d'autres professionnels hospitaliers participent également aux groupes de travail et commission thématiques, qui permettent de monter et coordonner des projets de santé publique sur le territoire.

Pour le COREVIH du CHUGA, les hôpitaux participants au recueil de données sont : le CHMS, le CHANGE, le CHAL, les CH de Thonon et de Sallanches, ainsi que le CH de Bourgoin-Jallieu.

Le COREVIH du CHUGA met régulièrement en place des réunions de bureau et de groupes de travail avec ces partenaires. Il travaille avec les DSIO de ces hôpitaux, avec les DAF pour le reversement des salaires des TECs, les CDAG hospitaliers, les services d'infectiologie...

15- Centre National de Référence pour la lutte contre les maladies transmissibles

16- Centre National de Référence pour la lutte contre les maladies transmissibles (Francisella)

- a. Pour cette activité d'expertise auprès de l'InVS, l'Institut de Biologie du CHU reçoit des échantillons cliniques de tout centre hospitalier ou laboratoire d'analyse médicale en France pour confirmer les cas humains de tularémie. De façon plus générale, un renforcement des relations entre les hôpitaux de l'Arc alpin et le CHUGA concernant les maladies infectieuses, mais aussi la virologie et la parasitologie-mycologie, serait souhaitable. Pour la bactériologie par exemple, le CHUGA a la capacité (du fait de son laboratoire P3) de concentrer les recherches de mycobactéries (tuberculose et autres mycobactérioses).

17- Centre Spécialisé Obésité

Le CHAL ne participe pas aux réunions CSO pilotées par le CHU et aucune convention n'est signée à ce jour. Dans le cadre du GHT, un travail commun avec le Centre Spécialisé de l'Obésité du CHUGA, formalisé par une convention, serait souhaitable.

18- Centre de Ressources sur les Maladies Professionnelles

Le CRMP du CHUGA recrute principalement ses patients sur la zone Isère, Savoie et Haute Savoie, même si l'adressage n'est pas préférentiellement hospitalier. Certes des services hospitaliers (ex : pneumologie du CH de Chambéry, ou hématologie du CH d'Annecy-Léman) le sollicitent ponctuellement, mais bien souvent l'adressage est surtout le fait de spécialistes libéraux ou de médecins du travail.

Des consultations décentralisées ont existé sur Chambéry et Annecy jusque dans les années 2000, mais ne sont plus possibles pour des raisons d'effectifs.

Un autre volet santé travail concerne le service de médecine du travail du personnel hospitalier. Notre équipe a développé, avec des financements CNRACL, des outils et démarches d'évaluation des risques (risque chimique : Chimirisk, et psychosociaux : Orsosa) qui ont été utilisées dans d'autres CHU et CH et qui ont vocation à être partagés. Ces outils font l'objet de présentations et d'ateliers dans différents congrès et rencontres. Le CHU peut servir de support pour la diffusion de ces méthodes dans les hôpitaux du territoire est, avec l'accord des établissements.

19- Centre douleur et recours à expertise

Dans le cadre de ses activités de prise en charge des douleurs chroniques rebelles, le GHT Léman Mont Blanc s'attachera à développer ses relations avec les équipes du CHUGA dans le cadre des RCP à organiser pour les cas complexes.



ANNEXE 1

Conventions existantes en 2016 entre les établissements du GHT Léman Mont-Blanc et le CHUGA

Conventions CH Alpes Léman Contamine sur Arve (Annemasse) - CHAL								
Secteur	Objet	Date signature	Date effet	Durée	Mode reconduction	Date de fin	Avenant	Date effet
Neurologie	Interprétation EEG	16.10.14	01.11.14	1 an	Tacite			
Cancérologie	Prise en charge des patients pour traitement du cancer. Participation à l'Unité de Coordination en Onco Gériatrie UCOG.	28.04.11 01.11.13	28.04.11 01.11.13	1 an 1 an	Tacite Express	- 31.10.14	- N° 2	- 01.01.16
Réanimation	Prise en charge graduée - Réanimation pédiatrique	01.03.12	01.03.12	1 an	Tacite			
Pédiatrie	MAD Dr Testard	01.12.10	04.11.10	1 an	Express	03.11.10	N° 5	04.11.15
AMP	Transfert d'embryons	17.07.08	17.07.08	1 an	Tacite			
Labo du Sommeil	Surveillance des apnées du sommeil	25.03.94	01.04.94	1 an	Tacite			
Conventions CH Sallanches Hôpitaux Pays du Mont Blanc								
Secteur	Objet	Date signature	Date effet	Durée	Mode reconduction	Date de fin	Avenant	Date effet
Médecine de recours	MAD Dr Salmon - Ophtalmologie	22.10.15	01.11.15	1 an	Express			
Coopération médicale	Accord cadre promotion coopération médicale dans	04.12.14	04.12.14	1 an	Tacite			
Cancérologie	Participation à l'Unité de Coordination en Onco Gériatrie UCOG	12.10.12	12.10.12	1 an	Express	31.10.13	N° 3	01.01.16
Réanimation	Prise en charge graduée des patients de réanimatio	20.03.11	01.01.11	1 an	Tacite			
RENAU	CRISA Télé imagerie	28.04.11	28.04.11	1 an	Tacite			
Conventions CH Thonon Hôpitaux du Léman								
Secteur	Objet	Date signature	Date effet	Durée	Mode reconduction	Date de fin	Avenant	Date effet
Coopération médicale	Accord cadre promotion coopération médicale dans	21.10.15	21.10.15	1 an	Tacite			
Cancérologie	Prise en charge des patients	12.12.12	12.12.12	1 an	Tacite			
Réanimation	Prise en charge graduée des patients de réanimatio	20.08.12	01.08.12	1 an	Tacite			
Médecine de recours	MAD Pr Leroux - Cs Oncogénétique.	03.06.10	01.04.10	5 ans	-	01.10.16		
	MAD Dr Benamar - Ortho-traumato.	01.10.15	01.10.15	1 an	Tacite	-		
	MAD Pr Magne - Cs Chirurgie vasculaire	29.02.08	01.03.08	1 an	Tacite	-		
RENAU	CRISA Télé imagerie	28.04.11	28.04.11	1 an	Tacite			
Transplantation	Prélèvement organes Réseau PRESALP	17.07.08	01.04.08	3 ans	Tacite			